



ANBLPN

Association of New Brunswick Licensed
Practical Nurses

AIAANB

L'Association des Infirmier(ère)s Auxiliaires
Autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick

Déclaration de principe de l'AIAANB: Immunisation COVID-19

Les infirmiers et infirmiers auxiliaires autorisé(e)s (IAA) font partie intégrante du système de soins de santé. En tant que professionnels des soins infirmiers, le public respecte les IAA et leur font confiance. À ce titre, les actions et les déclarations des IAA peuvent avoir une influence et un impact sur la sécurité du public.

À l'automne 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a exigé que tous les employés du secteur public soient vaccinés contre la COVID-19 sinon soient placés en congé sans solde. Ce mandat incluait les IAA travaillant dans le secteur hospitalier, le secteur extra-mural et les soins de longue durée. Pour ce qui en est des IAA qui travaillent dans le secteur privé, l'AIAANB conseille fortement que les recommandations de la Santé publique en ce qui concerne les vaccinations, le dépistage du COVID-19 et le respect du droit du client au consentement éclairé soient suivis.

Si vous avez fait le choix personnel de ne pas vous faire vacciner contre la COVID-19, on attend de vous, en tant que professionnel de la santé, que vous respectiez le droit de votre client à des soins sûrs, compétents, compatissants et éthiques. Si un client vous demande des conseils ou une opinion sur la vaccination contre la COVID-19, vous devez continuer à adhérer à vos [Normes de Pratique](#), qui stipulent que vous devez fournir des conseils fondés sur des données probantes et que votre pratique infirmière est fondée sur des données probantes et appuie les concepts de promotion de la santé et de prévention des maladies.

L'Association des infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick (AIAANB) s'engage à suivre les directives et les conseils donnés par la Santé publique et, à ce titre, nous encourageons fortement toutes les IAA à se faire vacciner contre la COVID-19, à moins d'en être exempté(e)s pour des raisons médicales. En se faisant vacciner, les IAA se protègent non seulement eux-mêmes, mais aussi les autres personnes qui les entourent.

L'Association des infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick est l'organisme de réglementation des infirmiers et des infirmières auxiliaires autorisées (IAA) au Nouveau-Brunswick. Notre mandat est de protéger le public en favorisant la prestation de soins sûrs, compétents, éthiques et compatissants par ses titulaires. En vous faisant vacciner contre la COVID-19, vous faites preuve d'un comportement sûr et éthique envers le public.